



Aménagement Ardenne 2 et 3 Rue du Chêne de Bretagne

Marché à Procédure adaptée

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de Rannée

Correspondant : Florence JEGOU, Secrétaire générale de mairie

4 avenue de l'Ardenne 35130 RANNEE

Tel : 02.99.96.23.34

Courrier électronique : s.ranee@orange.fr

2- Description du marché :

2.1 : objet du marché :

Aménagement Ardenne 2 et 3

Rue du Chêne de Bretagne

2.2 : lieu d'exécution ou de livraison : 35130 RANNEE

3- Conditions relatives au marché :

Modalités essentielles de financement et de paiement : Délai de paiement de 30 jours. Financement sur fonds propres assortis le cas échéant par le recours à l'emprunt et / ou aux subventions.

4- Critères d'attribution : prix : 60%, valeur technique : 40%

Seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles jugées suffisantes seront analysées.

5- Conditions de délai : Date limite de réception des offres : Lundi 30 septembre 2019 à 12 heures

6- Lieu d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation complet est téléchargeable sur MEGALIS : AMENAGEMENT ARDENNE 2 ET 3 RANNEE

7- Autres renseignements :

Conditions de remise des offres ou candidatures : Les offres doivent être déposées sur la plateforme MEGALIS.

8- Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28 / Télécopie : 02 99 63 56 84 / Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr / Adresse internet URL : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : services du Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex / Téléphone : 02 23 21 28 28 / Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr / Adresse internet URL : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi à la publication : 16 septembre 2019